

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 21 novembre 2016.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal de L'Ascension de Notre-Seigneur, tenue le lundi 21 novembre 2016 à dix huit heures trente (18h30), à la salle du conseil du Centre-Communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
Mme Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Est absente :

M. Nellie Fleury, conseillère au district no 5;

Assiste également à cette séance :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Signification de l'avis de convocation;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Demande au ministre d'autoriser une dérogation pour octroyer un contrat sur invitation de plus de 100 000\$ en vertu de l'article 938.1 du code municipal;
- 5.0 Autorisation d'aller en appel d'offres public sur le site du SE@O - Travaux de rénovation de la toiture de la caserne incendie et du garage municipal;
- 6.0 Affaires nouvelles:
 - 6.01
 - 6.02
 - 6.03
 - 6.04
- 7.0 Période de questions;
- 8.0 Levée de la séance spéciale.

Mot de
bienvenue
et prière

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

Signification de l'avis de convocation

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

R. 2016-216

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est également convenu de laisser ouvert ledit item "Affaires nouvelles".

Adoptée

Demande au ministre d'autoriser une dérogation pour octroyer un contrat sur invitation de plus de 100 000\$ en vertu de l'article 938.1 du code municipal

DEMANDE AU MINISTRE D'AUTORISER UNE DEROGATION POUR OCTROYER UN CONTRAT SUR INVITATION DE PLUS DE 100 000\$ EN VERTU DE L'ARTICLE 938.1 DU CODE MUNICIPAL

R.2016-217

DEMANDE AU MINISTRE D'AUTORISER UNE DEROGATION POUR OCTROYER UN CONTRAT SUR INVITATION DE PLUS DE 100 000\$ EN VERTU DE L'ARTICLE 938.1 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension de N-S a mandaté le Firme d'experts-conseils Unigec pour une expertise sur les fermes de bois de la toiture de la caserne incendie et du garage municipal ;

ATTENDU que la connexion au sommet des fermes a cédé dans les sections du garage municipal et de la caserne incendie sur plus de 75% de la surface complète de la toiture ;

ATTENDU que les fermes de toit dans leur état actuel, ne peuvent supporter les charges de neige et que la déféctuosité présente sur les fermes de toit doit être corrigée rapidement avant l'accumulation de neige ;

ATTENDU que si aucune action corrective n'est prise dans les plus brefs délais, le bâtiment devra être évacuer durant la période hivernale ;

ATTENDU le risque très élevé d'effondrement du bâtiment, la Municipalité doit sortir et relocaliser les camions incendie, les véhicules de voirie et les équipements dans les plus brefs délais ;

ATTENDU que nous devons protéger la sécurité de nos employés ;

ATTENDU que notre assureur exige de réagir rapidement et de sécuriser les lieux endommagés ;

ATTENDU que les travaux doivent être réalisés rapidement avant le début de l'hiver ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que le Conseil municipal en vertu de l'article 938.1 du code municipal demande au Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), la possibilité d'octroyer un contrat sans demander de soumissions ou sans être tenue de l'adjuger conformément à l'un ou l'autre des articles 938.0.1 et 938.1.1 ou d'octroyer un contrat à un entrepreneur après une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite plutôt que par voie d'annonce dans un journal.

Adoptée

Autorisation
d'aller en appel
d'offres public
sur le site du
SE@O -
Travaux de
rénovation de
la toiture de la
caserne
incendie et du
garage
municipal

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SITE DU SE@O - TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE LA CASERNE INCENDIE ET DU GARAGE MUNICIPAL

R.2016-218

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SITE DU SE@O - TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE LA CASERNE INCENDIE ET DU GARAGE MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nathalie Larouche, d'autoriser Monsieur Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres publics sur le site du système électronique d'appel d'offres (SE@O) pour les travaux de rénovation de la toiture de la caserne incendie et du garage municipal.

Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal

Affaires
nouvelles

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté à cet item.

Période de
questions

PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par l'assistance.

Levée de la
séance
spéciale

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R. 2016-219

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance spéciale à 18h49.

Adoptée

LOUIS OUELLET, maire

NORMAND DESGAGNÉ,
directeur général et secrétaire-trésorier